

ED - 3LA - Lettres, Langues, Linguistique, Arts

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. ED - 3LA - Lettres, Langues, Linguistique, Arts. 2010, Université Lumière - Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3, École normale supérieure Lettres et sciences humaines, Université Jean Monnet Saint-Étienne - UJM. hceres-02035910

HAL Id: hceres-02035910

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035910>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°484
« Lettres, Langues, Linguistique, Arts »
de l'Université Lyon 2 - Lumière





Membres du comité d'évaluation)

Présidente :

Mme Danielle LEEMAN, Université Paris 10

Experts :

M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté

M. Jean-Raymond FANLO, Université de Provence

Mme Danielle POTOCKI-MALICET, Université de Reims

M. Jean DA SILVA, Université Paris 1

M. Daniel GAXIE, Université Paris 1

M. Patrick LEHINGUE, Université d'Amiens

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Sandra LAUGIER



Contexte général



L'école doctorale (ED) est sise dans le PRES « Université de Lyon » (UDL), qui a redéfini le nombre et le périmètre des écoles doctorales (ED) il y a à peine deux ans, dans des conditions qu'on imagine avoir été quelquefois difficiles (association de multiples disciplines en général, à partir d'établissements aux pratiques différentes et aux sites parfois éloignés) : cette situation rend délicate l'évaluation globale de ces nouvelles ED, en raison de leur faible inscription dans le temps.

Les priorités affichées par le PRES sont la recherche et le doctorat, et sa première mission les études doctorales ; l'ensemble des ED est coordonné par un Collège doctoral qui définit une politique commune cohérente dont l'objectif est de faire du Doctorat de l'UDL une référence internationale en matière scientifique et d'« employabilité ».

Le Collège doctoral a en particulier défini la Charte des thèses commune à toutes les ED de l'UDL ; il répartit les budgets et contrats doctoraux, s'occupe de la formation doctorale dévolue à l'insertion professionnelle et des dispositifs d'appui à cette dernière - dont le financement est assuré par les collectivités territoriales. Le budget-état des « études doctorales » est intégralement reversé aux ED, selon une répartition prenant en compte l'importance et la note précédente de chacune mais tributaire aussi du « poids de l'histoire ».

L'articulation est difficile entre le PRES et les établissements (communication, harmonisation entre services administratifs) ou les ED (défaut de prise en compte par le PRES des doctorants dans leur ensemble ou de la politique conduite par les ED). Il serait souhaitable que soit adopté au sein du PRES le principe général que la formation doctorale donne lieu à un codage et à une validation en « ECTS », comme toutes les formations dispensées aux autres niveaux (Licence et Master), et à la possibilité que cet enseignement soit reconnu dans le service des enseignants-chercheurs qui s'y emploient (comme pour les autres diplômés). En ce qui concerne les modules professionnalisants, il faut veiller à ce qu'ils soient effectivement utiles et accessibles à tous les doctorants, quelle que soit leur discipline de rattachement.

L'attribution du personnel administratif et des locaux est du ressort des établissements, et sans doute pour cette raison le traitement est inéquitable si l'on compare toutes les ED au sein du PRES.

L'évaluation a porté sur les points suivants : offre disciplinaire et offre liée aux attentes ou besoins spécifiques de ses doctorants, critères de recrutement des doctorants, pratiques d'accueil et d'encadrement, mesures prises pour que soient respectées l'obligation d'accompagnement du doctorant et donc la limitation du nombre de thèses dirigées par encadrant comme la durée de préparation du doctorat, définition du cursus (formations obligatoires ou recommandées) et des conditions de l'autorisation de soutenance.

Avis condensé



- Avis global :

L'ED 484 forme un ensemble relativement homogène au regard de la tradition académique, associant Lettres, Langues, Linguistique, Arts, où des projets communs doivent pouvoir associer Lettres et Linguistique (*via* la langue, mais aussi les discours, les genres), Lettres et Langues (*via* la Littérature comparée), Linguistique et Arts (*via* la sémiologie), Linguistique et Langues (*via* la didactique ou l'enseignement), etc. L'ambition de faire de l'ED « un lieu intellectuel » articulé aux instances culturelles (conservatoires, bibliothèques, théâtres...) se justifie donc pleinement, d'autant que l'on peut attendre de sa concrétisation une ouverture de l'éventail des possibles pour le devenir professionnel des futurs docteurs.

Au cours de ses deux ans d'existence, l'effort essentiel a été de construire une entité où puissent coexister des composantes qui ne se connaissaient pas et s'harmoniser des pratiques différentes. On notera au crédit de cette politique (1) l'institution d'une formation doctorale commune, (2) la mise en place d'un règlement de scolarité très clair et de règles concernant en particulier l'autorisation de soutenance, (3) la constitution d'un jury de l'ED



examinant, sélectionnant et auditionnant les candidats à un financement de leur recherche doctorale, (4) la définition de principes à respecter concernant le nombre de thèses dirigées par encadrant et la durée de la préparation du doctorat. Il faut trouver une solution résolvant les difficultés d'intégration des doctorants de Saint-Etienne.

● Points forts :

- Une procédure commune de recrutement des doctorants s'assurant que le candidat a les meilleures chances de mener à bien un travail de recherche de qualité.
- Un tutorat de 1ère année et des stages de perfectionnement pour les étudiants étrangers.
- Un suivi particulier des doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral.
- Une vérification annuelle de la poursuite de leur recherche par l'ensemble des doctorants, avec des mesures pour éviter les risques d'abandons.
- La constitution d'un « jury d'ED », qui garantit l'équité de traitement des candidats à un financement.
- La définition d'une formation doctorale complète et variée, au suivi de laquelle est subordonnée l'autorisation de soutenance.
- Une information complète et précise à destination des doctorants (le site est de très grande qualité).

● Points faibles :

- Une seule élue au titre des doctorants sur les 5 prévus ; il manque également deux extérieurs au sein du Conseil.
- Insuffisance de l'assistance logistique de l'établissement : l'absence de personnel administratif dédié fait que « tout retombe sur le directeur » ; l'absence de locaux spécifiques empêche les contacts en particulier entre doctorants.
- Moins de 20 % de thèses financées.
- Pas de politique ni de réalisation à l'international.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A



- Recommandations pour l'établissement :

- ménager à côté du secrétariat un bureau pour le directeur de l'ED et une salle dédiée pour les doctorants, de manière à concrétiser aux yeux des usagers l'existence de leur école doctorale, et à permettre à ceux qui viennent d'ailleurs de se « poser » en un lieu où ils puissent rencontrer leurs homologues, échanger les informations, organiser des activités.
- accroître le budget de l'ED compte tenu notamment des déplacements impliqués par son caractère multisite (Saint-Etienne) - cet accroissement peut se fonder sur la prise en compte, dans les critères de répartition, des performances des ED en matière de formation et de suivi pédagogique, ou de fonctionnement démocratique (telle la mise en place d'un bureau du Conseil qui aboutit à un rythme d'une réunion par mois au total, au lieu des seules trois réunions réglementaires du Conseil).
- prendre une décision officielle reconnaissant les formations doctorales au même titre que les formations de Licence et de Master, qui les dote d'un codage et d'une validation en « crédits » (ECTS).

Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

Les moyens dont dispose l'ED en matière de locaux sont insuffisants : le Directeur de l'ED, susceptible de recevoir les doctorants (voire des collègues) pour des entretiens confidentiels, doit disposer d'un bureau voisin de celui du secrétariat. De même, voisine des précédents, une salle doit être dévolue aux doctorants : aménagement convivial (il ne s'agit pas d'une « salle de classe » mais d'un lieu commun d'échange, d'information et de travail), accès wifi, voire un ou deux postes informatiques...

Les moyens financiers alloués ne sont pas précisés pour 2009 mais il est à espérer qu'ils sont supérieurs à ceux de 2008, clairement insuffisants pour le nombre de doctorants. La répartition opérée par l'ED est satisfaisante - l'essentiel du budget étant dévolu aux doctorants : formation, missions (une proportion importante de doctorants (37 %) a participé à des colloques et a été aidé financièrement). Il y aurait néanmoins à développer la recherche dynamique de financements, vu le petit nombre de thèses financées : bourses et allocations dans le cadre des universités franco-étrangères (UFA, UFI), doctorats Erasmus Mundus par exemple.

- Bilan quantitatif :

Les chiffres fournis par le bilan manquent de précision ou ne se recoupent qu'imparfaitement, s'agissant en particulier du nombre de thèses encadrées. Il manque des tableaux statistiques fiables.

La durée des thèses certes tient pour une part au nombre des doctorants en poste dans l'enseignement secondaire ou désireux d'occuper intelligemment leur retraite le plus longtemps possible, mais il est également permis de l'imputer (autant de points auxquels il faut remédier au cours du prochain contrat) :

- à une insuffisante attention portée dès le départ aux qualités et aptitudes du candidat à mener une recherche de cet ordre.
- à une insuffisante attention accordée au choix du sujet de thèse : ce dernier doit correspondre à un problème nettement circonscrit, et le directeur de la recherche (puis l'équipe du Doctorat) doit réfléchir à sa faisabilité en quatre ans et conseiller le doctorant en ce sens (planification de la documentation, des entretiens, de la rédaction...).
- au nombre trop grand de thèses « dirigées » par l'encadrant (qui, en réalité, n'est plus en mesure de suivre chacun de ses doctorants avec le soin souhaitable, devoir auquel engage néanmoins la Charte des thèses).



Les enseignants-chercheurs membres de leur section de CNU doivent infatigablement faire savoir qu'on n'en est plus au temps de la thèse d'état (depuis le début des années 80) et qu'on peut se fixer une moyenne raisonnable de 300 pages pour un doctorat actuel.

- Encadrement et suivi :

L'encadrement et le suivi pédagogique sont très bien pris en charge par l'ED, qu'il s'agisse des mesures déjà prises ou de celles qui sont projetées : enquête permettant de repérer les blocages ou abandons éventuels, institution d'une « présentation-étape » de l'état de la recherche. L'exigence d'une mention « Bien » (14/20) pour une inscription en thèse montre le souci de cette ED de s'assurer que les candidats sont en mesure de mener leur travail à bien dans des délais raisonnables. Les doctorants se prononcent pour la constitution d'une « Commission de suivi » dans la mesure où le doctorant est encore trop tributaire de son seul directeur de thèse, selon les disciplines, équipes ou unités - ou personnalités des uns et des autres.

- Financement des thèses :

La proportion de thèses financées est de moins d'un cinquième (19,3 %).

Il y a à rechercher toutes les sources possibles de financement des doctorants (conventions CIFRE par exemple), y compris à l'international, et à en informer les intéressés. Il n'y a pas lieu de considérer que le financement de la thèse est réglé dès l'instant que le doctorant est salarié : tout projet de qualité porté par un candidat prometteur mérite d'être financé.

- Formation :

L'ED ne dispense pas de formation scientifique qui lui soit propre, ce qui contredit son souhait de constituer le lieu rassembleur d'un projet intellectuel commun, en lien avec celui de définir un projet scientifique qui fasse son identité spécifique et ainsi la rende visible aux plans national comme international.

La formation existante - soit méthodologique (comment conduire une recherche : définir une problématique, avancer une hypothèse, construire un corpus, mener une démonstration...), soit technique (comment présenter un « poster », maîtriser l'outil informatique, savoir exposer à l'aide d'un power point...), soit linguistique (communiquer dans sa spécialité en français et en d'autres langues à l'oral comme à l'écrit) - doit être, pour tous les enseignements dispensés, dotée d'un codage et de crédits au niveau de l'établissement, cf. plus haut.

La formation professionnelle prise en charge par le PRES d'une part ne paraît pas adéquate pour tous les doctorants, d'autre part est pour certains enseignements implicitement réservée à certains d'entre eux. Si cette situation devait perdurer, il reviendrait à l'ED de définir des formations « professionnalisantes » correspondant aux attentes et besoins de ses doctorants, sur un budget supplémentaire attribué par le PRES.

- Ouverture nationale et internationale :

L'ouverture d'un doctorat de musique en lien avec le Conservatoire de Lyon, et le projet similaire pour les arts plastiques sont des initiatives remarquables et à étendre.

L'absence de politique internationale est un point faible (excusable dans la mesure où la reconfiguration liée à la constitution du PRES a concentré les efforts de coordination et d'harmonisation au plan local), et où les ED paraissent attendre les initiatives du PRES, lequel se réserve apparemment les Relations internationales.

- Projet :

Le projet est parfaitement convaincant, à la fois conscient des acquis et des réalisations à conduire.



Observations du Président)

Lyon, le 10 mai 2010

Réponse de la présidence de l'université Lumière-Lyon2 au rapport du comité d'experts de l'école doctorale n° 484 « Lettres, langues, linguistique et Arts» (3LA)

Réf. : EVAL-0691775E-S3110059492-ED3LA

Monsieur le Directeur de la section des formations et diplômes,

Nous avons pris connaissance du rapport du comité d'experts sur l'école n° 484 « Lettres, langues, linguistique et Arts» (3LA) et l'avons transmis à son directeur actuel et à sa future directrice, dont la réponse est jointe à ce courrier.

Nous nous félicitons, avec l'ensemble des établissements co-accrédités au sein du Pres-Université de Lyon, de l'avis très positif émis par le comité sur cette école doctorale, qui rassemble des disciplines permettant des interactions scientifiques pertinentes, et dont le bilan, au bout de 30 mois d'existence, est jugé satisfaisant. Parmi les points positifs relevés par le comité figurent notamment la définition d'une formation doctorale commune, complète et variée, régie par un règlement de scolarité clair et comportant un tutorat de 1^e année ainsi qu'un effort spécifique à destination des étudiants étrangers, la qualité de l'encadrement et du suivi des doctorants, une information précise par le biais d'un site de grande qualité, enfin un fonctionnement transparent du jury d'ED pour l'attribution des contrats doctoraux. La qualité de l'adossement scientifique est également soulignée (au vu de la notation des unités rattachées à l'ED, la note A+ n'aurait pas été illégitime pour cet item).

Les faiblesses relevées par le comité sont largement celles des ED de SHS et concernent le taux de financement et la durée des thèses. Le comité invite donc l'ED à rechercher toutes les sources de financement (notamment conventions Cifre) et à agir sur la durée des thèses, notamment par une attention portée aux conditions d'entrée en thèse, au choix des sujets de thèse et aux conditions d'encadrement. Il conviendrait cependant de distinguer, en matière de financement, le financement contractuel du financement salarial, très fréquent dans une ED où beaucoup de doctorants sont professeurs dans le secondaire, ce qui a également pour effet d'allonger la durée de la thèse.

En tant qu'établissement porteur de l'ED, l'université Lyon2 a entendu les recommandations du comité, notamment en matière de locaux ; ceux-ci sont insuffisants et l'université veillera à réserver un bureau pour le directeur de l'ED et un espace mutualisé pour les doctorants. L'encadrement administratif pourrait certes être renforcé mais les moyens ne sont cependant pas négligeables (un personnel administratif est affecté à l'ED pour l'essentiel de son activité).

Quant à l'attribution des moyens financiers, elle est du ressort de la décision collective des établissements co-accrédités au niveau du Pres et il conviendra de veiller collectivement à ce que l'ED 3LA reçoive des moyens lui permettant de continuer son active politique de formation doctorale et bénéficie d'un nombre de contrats doctoraux lui permettant de financer plus largement ses doctorants. La préconisation du



SERVICE GÉNÉRAL DE LA RECHERCHE ET DES ÉCOLES DOCTORALES

Campus Berges du Rhône - 86 rue Pasteur - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 76 - Télécopie : +33 (0)4 37 28 04 48

recherche@univ-lyon2.fr - <http://www.univ-lyon2.fr>

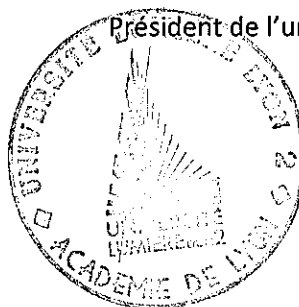
comité d'affecter des crédits ECTS aux formations doctorales sera également à examiner et valider au niveau du collège doctoral du Pres et des établissements.

Le comité souligne les difficultés d'articulation entre le Pres et les établissements, au niveau de la gestion administrative et surtout de l'articulation entre formations assurées par l'ED et formations transversales assurées par le Pres. L'ensemble des acteurs de la formation doctorale, Pres et établissements, sont conscients de ces difficultés et de la nécessité d'améliorer ces points. Malgré ces difficultés, la mise en place d'une politique doctorale de site a permis de nombreuses avancées qui ont incontestablement dynamisé les écoles doctorales : adoption d'une charte unique des thèses, mutualisation des contrats doctoraux et attribution sur des critères communs d'excellence, réflexion sur le financement et la durée des thèses, sur les conditions d'entrée en thèse, sur l'encadrement et le suivi de thèse, sur la valorisation de la thèse et l'insertion professionnelle, sur l'internationalisation du doctorat. Ces avancées dans des pratiques communes, respectant les spécificités des disciplines, sont à mettre au crédit de la politique doctorale commune conduite au sein du Pres par les établissements co-accrédités.

Au nom de l'ensemble des établissements co-accrédités et de l'université de Lyon, nous remercions le comité de visite pour la qualité de son rapport et nous vous prions d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments cordiaux.

André TIRAN

Président de l'université Lumière-Lyon2



Le Directeur

OBJET : Réponses au Rapport d'évaluation de l'AERES (2010)

• *Points faibles (avis condensé, p. 2)*

– « Une seule élue au titre des doctorants sur les 5 prévus ; il manque également deux extérieurs au Conseil »

L'élection des étudiants aux conseils des ED a été organisée et entièrement prise en charge par le PRES en janvier 2009 par voie électronique. Il n'y avait qu'une candidate pour notre ED. Elle a été élue, mais a quitté l'ED – et donc ses fonctions – après la soutenance de sa thèse en mai 2010.

Nous avons pris alors la décision de mettre à profit les réunions de rentrée pour que soient désignés par les participants des "correspondants étudiants" temporaires au sein du Conseil, avec voix consultative : 6 ont été candidats et ont été retenus (2 Lyon 2, 2 Lyon 3, 1 Saint-Étienne, 1 ENS). Plusieurs réunions se sont tenues avec eux en plus des Conseils.

L'ED préparera et organisera elle-même durant le 1er semestre 2010-2011, après les réunions de rentrée et une large information, une élection règlementaire des 5 représentants étudiants prévus par les statuts.

L'absence de deux membres extérieurs au Conseil de l'ED lors de la visite du Comité d'expert tenait à une vacance provisoire (les personnes concernées avaient quitté leurs fonctions, et leurs institutions respectives n'avaient pas encore désigné de nouveaux représentants). À noter que, dans le cadre du nouveau contrat, le Conseil de l'ED sera entièrement renouvelé, membres extérieurs compris.

– *Insuffisance de l'assistance logistique de l'établissement.*

Voir réponse de la Présidence.

– *Moins de 20% de thèses financées.*

19,3%. Les disciplines que regroupent l'ED se prêtant plus difficilement que d'autres à l'obtention de contrats CIFRE (quelques-uns ont cependant été obtenus en Sciences du langage et Études cinématographiques), notre effort a porté sur une information importante et régulière concernant les financements ponctuels offerts par la Région ou diverses institutions internationales. Nous allons d'autre part :

- développer la concertation avec les équipes de recherche pour orienter des choix de sujets en fonction des contrats doctoraux thématiques offerts par la Région ou le CNRS,
- demander que soit engagée, au niveau du PRES et à celui des établissements partenaires, une réflexion sur les principes de répartition des contrats doctoraux, de façon à ce qu'il soit tenu compte des facilités plus ou moins grandes des disciplines à obtenir des contrats auprès d'entreprises ou d'institutions.

– *Pas de politique ni de réalisation à l'international.*

La nécessité de constituer et de conforter en deux ans l'École et la formation doctorales a constitué une priorité, saluée comme telle par le rapport de l'AERES, qui nous a fait mettre, dans un premier temps, en arrière-plan le développement d'une politique internationale. Il y a cependant eu déjà un très fort investissement – que l'AERES n'a pas relevé – dans la collaboration avec l'École doctorale algéro-française de Français (EDAF, programme FSP intergouvernemental), qui sollicite

les lettres, la linguistique et le français langue étrangère (plus de 30 co-directions, accueil chaque année de 3 à 4 stages de 15 jours de doctorants algériens).

Dans le cadre du prochain contrat quadriennal, nous avons retenu :

- a) le développement et la diversification d'une politique internationale en relation étroite avec les équipes de recherche,
- b) un axe scientifique commun qui appuiera ce développement, et auquel sera consacré une part spéciale du budget,
- c) des échanges d'étudiants (prise en charge réciproque de séjours de 1 à 3 mois) avec des écoles doctorales de pays partenaires.

• *Avis détaillé (p. 3-4)*

– « insuffisante attention portée dès le départ au qualités et aptitudes du candidat à mener une recherche de cet ordre »

Remarque surprenante de la part du comité, puisqu'il relève lui-même, p. 4, que « l'exigence d'une mention Bien (14/20) pour une inscription en thèse montre le souci de cette ED de s'assurer que les candidats sont en mesure de mener leur travail à bien dans des délais raisonnables » (décision prise par le Conseil de l'ED pour effet dès la rentrée 2010-2011).

– *Nombre maximum de thèses dirigées.*

Même s'il reste quelques cas isolés tenant généralement à un statut de discipline rare offrant un effectif restreint de professeurs ou habilités (langues asiatiques ou, à un moindre degré, arts du spectacle), la situation s'est nettement améliorée en deux ans, suite aux décisions, rappelées p. 4 du Projet :

- norme d'encadrement : *fourchette maximale de 5 à 8 thèses en cours* (pour tenir compte des thèses en voie d'achèvement proche),
- Possibilité de dépassement par accord du directeur de l'ED après consultation du Bureau,
- Publicité, dans l'annuaire en ligne sur le site de l'ED, du nombre de thèses soutenues et en cours encadrées par chaque directeur ou directrice de recherche.

– *Encadrement et suivi.*

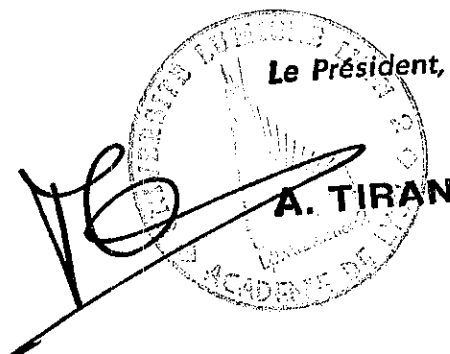
La qualité de l'encadrement et du suivi pédagogique, soulignée par le rapport, est d'ores et déjà renforcée par la mise en place d'une *fiche-bilan annuelle*, nécessaire pour toute réinscription : elle atteste sous la signature du directeur ou de la directrice de recherche de rencontres individuelles régulières et de la formation dans la spécialité, et sous la signature du directeur de l'ED des formations complémentaires exigées par le règlement de scolarité.

L'institution, à compter de la rentrée 2010-2011, d'*ateliers de présentation-étape des travaux* offrira d'autre part aux doctorants de 2^e et 3^e année, conformément au vœu émis par leurs représentants, un cadre plus collectif et plus diversifié – complémentaire de ceux qui existent déjà (relation privilégiée avec le directeur ou la directrice de recherche, participation aux séminaires des équipes) – pour exposer leur travail et en débattre.

Lyon, le 19 mai 2010



Bruno GELAS
Directeur de l'ED 3LA



Le Président,
A. TIRAN